

MODERNISATION DE LA VOIE FERRÉE PORT DE CALAIS / GARE DE CALAIS-VILLE

QUELS
AMÉNAGEMENTS
SONT PRÉVUS
DANS **VOTRE**
QUARTIER ?



COMMENT
LES **INTÉGRER**
AU MIEUX ?



CONCERTATION VOLONTAIRE DU 7 AU 31 MAI 2018

Organisée par SNCF Réseau, au titre de l'article 121-16 du Code de l'Environnement



POURQUOI MODERNISER LA VOIE FERRÉE ENTRE LE PORT ET LA GARE DE CALAIS-VILLE ?



ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU PORT DE CALAIS

Dans le cadre du développement économique du territoire, le port de Calais va voir son trafic de marchandises se développer avec la construction de nouvelles installations portuaires. Cette extension et ces installations sont destinées à accueillir de nouveaux trafics fret en provenance et à destination de la Grande-Bretagne.

Pour répondre à cette prévision d'accroissement de trafic et offrir de meilleures conditions de circulation aux nouveaux opérateurs, la voie ferrée actuelle entre la gare de Calais Ville et la zone des Dunes au niveau du port, nécessite d'être modernisée.

Traversant Calais depuis le port jusqu'à la gare des Fontinettes, le train circule aujourd'hui au rythme de 8 allers-retours hebdomadaires. L'objectif est d'offrir une capacité d'accueil pour un trafic pouvant aller jusqu'à 15 allers-retours par jour sur le long terme.

Le projet ferroviaire favorise ainsi le report modal en accompagnant le développement économique du port. En effet, privilégié par les transporteurs routiers pour son caractère écologique et économique, le train de marchandises limite le nombre de camions sur la route, dans la mesure où un train complet de 24 wagons équivaut à 48 semi-remorques.

QUI PORTE LE PROJET ?

En charge de la gestion des infrastructures ferroviaires, SNCF Réseau a la Maîtrise d'Ouvrage des études et réalise des travaux.

Ces travaux de modernisation sont repris au Contrat Plan Etat Région (CPER) 2015-2020 pour un montant de 53 M€ aux conditions économiques actuelles.

Leur financement est assuré par l'Etat à hauteur de 80 % et par la Région Hauts-de-France à hauteur de 20 %.

UN PROJET RESPONSABLE ET CONCERTÉ

Ainsi, après plusieurs années d'études, la mise en service de la voie modernisée est prévue en 2021, en cohérence avec la mise en service des travaux d'extension du port. Ce projet est

mené avec une volonté forte de limiter les nuisances pour les riverains et de favoriser son intégration dans la ville.

Au cours de la concertation volontaire qui sera engagée, SCNF Réseau sera à l'écoute de chacun pour expliquer le projet et étudier les solutions pour intégrer au mieux les aménagements.

LE CALENDRIER



EN QUOI CONSISTENT LES TRAVAUX ?

DEUX SECTEURS SONT CONCERNÉS :

ENTRE LE PORT ET LA GARE DE CALAIS-VILLE

SNCF Réseau engage la modernisation de la voie ferrée sur quatre kilomètres du tronçon de ce secteur qui comprend les rues suivantes : le quai du Danube, la rue Mollien, le quai de la Loire, la rue Duguay-Trouin, la rue des Garennes et la rue de Bitche.

Une modernisation pour améliorer les conditions de circulation des trains avec :

- le remplacement de l'ensemble des composants de la voie ferrée (rail, traverses et ballast) ;
- l'électrification de la ligne par la pose de caténaies ;

- la reprise de certaines courbes pour les passer aux normes ;
- l'aménagement du carrefour de la rue Mollien et la rue Descartes pour faciliter le passage des trains et préserver les besoins de circulation locale ;
- la modernisation des passages à niveau accédant à la Zone des Dunes.

Une modernisation dans le respect du cadre de vie des habitants avec :

- la rénovation du pont Mollien avec le minimum d'impact sur la circulation routière ;
- des mesures pour réduire l'impact des vibrations en l'absence de réglementation,
- des aménagements pour lutter contre le bruit et ce, conformément aux seuils acoustiques imposés par la loi.

En fonction des situations, il est prévu des murs anti-bruit et/ou des protections de façade par double vitrage.

A noter que la faisabilité de remplacer les murs anti-bruit par un double vitrage pourra être étudiée en fonction des possibilités et des attentes.

Au-delà des réunions publiques prévues en concertation, une écoute individuelle sera organisée avec les riverains directement concernés.

ENTRE LE PONT GAMBETTA ET LA GARE DES FONTINETTES

Du fait de l'augmentation prévisionnelle du trafic, les études acoustiques ont conclu à la nécessité de réaliser des aménagements anti-bruit pour respecter les niveaux sonores réglementaires sur ce secteur, **même si les travaux de modernisation de la voie ferrée ne sont pas réalisés à cet endroit.**

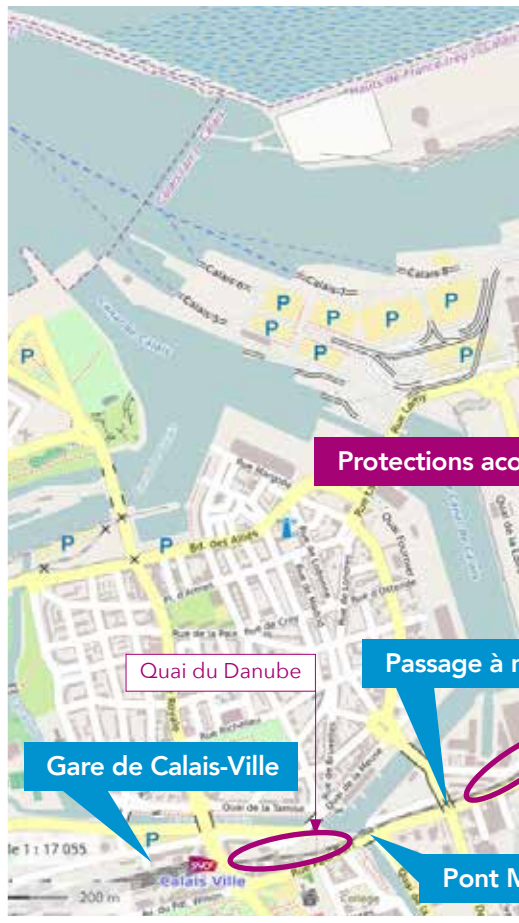
Ces aménagements acoustiques seront de même nature que ceux décrits ci-avant et soumis aux mêmes questionnements.

Les rues concernées sont les rues Hoche, Cambronne, Stephenson et des Fontinettes.

QUELQUES MODALITES POUR LA CONDUITE DU CHANTIER

- Dès que cela est possible, les travaux sont prévus pour être réalisés de jour et non pas de nuit, à partir de 2020.
- La rénovation du pont Mollien est envisagée en été, de juillet à août 2020, pour limiter l'impact sur la circulation routière.

VOIE FERREE MODERNISEE SUR L

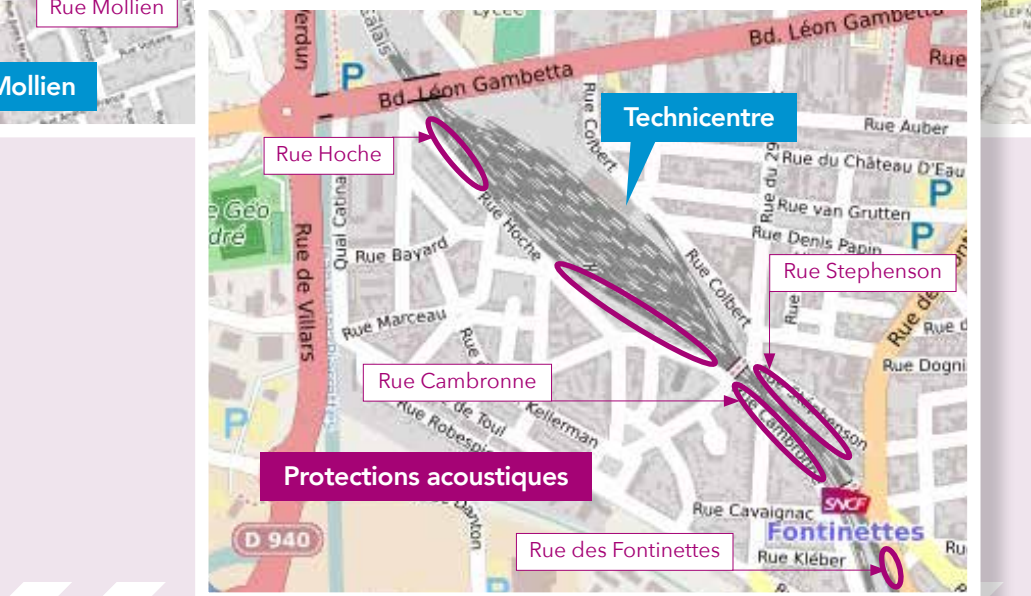


- Les bases travaux seraient localisées dans l'arrière-gare de Calais et le long de la voie ferrée dans la zone industrielle des Dunes.
- Tout au long des travaux, une attention particulière sera apportée pour limiter les gênes occasionnées et informer en continu les habitants.

LE SECTEUR ENTRE LE PORT DE CALAIS ET LA GARE DE CALAIS-VILLE



AMENAGEMENTS SUR LE SECTEUR ENTRE LE PONT GAMBETTA ET LA GARE DES FONTINETTES



LES AMÉNAGEMENTS ÉTUDIÉS



Exemple d'un mur anti-bruit rue Hoche
(document non contractuel, donné à titre d'information)



Murs anti-bruit actuels chemin Castre

LES PROTECTIONS ACOUSTIQUES

Les études portent sur les aménagements suivants :

- Les murs anti-bruit

La hauteur des murs sera comprise entre 2 mètres et 4 mètres maximum. Elle variera en fonction de leur emplacement par rapport à la voie. L'objectif général est d'être le plus proche possible de la source de bruit.

Ces écrans seront constitués de murs en béton avec un habillage à définir.

Ces murs seront associés à des clôtures délimitant l'emprise ferroviaire, placés à un mètre de l'écran.

- Le double vitrage des habitations

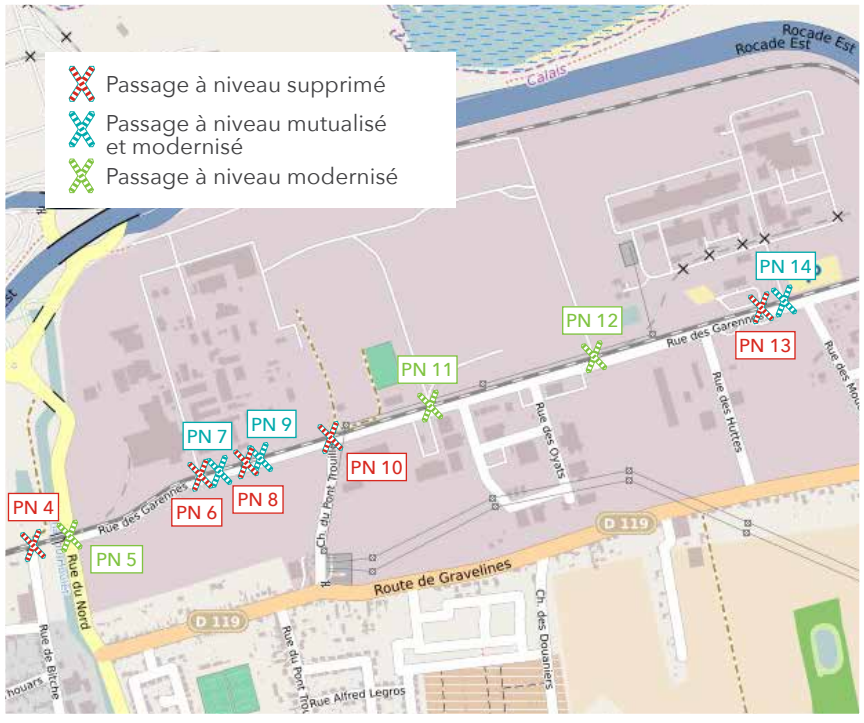
La protection par double-vitrage portera sur les pièces habitées. Elle vise

à répondre aux seuils réglementaires acoustiques quand les seuls murs anti-bruit ne le permettent pas. Ces protections n'appellent aucune participation financière des résidents ou propriétaires.

LA POSE DU TAPIS ANTI-VIBRATILE

Même si cela ne relève pas d'un dispositif réglementaire, la voie ferroviaire modernisée sur les secteurs de la rue Duguay-Trouin, rue Mollien et quai du Danube, bénéficiera aussi d'un équipement destiné à réduire les vibrations à proximité des habitations. Il se présente sous la forme d'un tapis anti-vibratile placé sous le ballast* de la voie rénovée.

*lit de cailloux tenant la voie



LE CARREFOUR DE LA RUE MOLLIEN AVEC LA RUE DESCARTES RÉAMENAGÉ

Le carrefour sera revu pour concilier la circulation routière sur ces deux voies et la fréquence plus importante des passages de train.

Des îlots seront mis en place pour organiser le flux des véhicules et sécuriser la circulation.

Le passage à niveau (PN 162) de la rue Mollien sera modernisé grâce à sa synchronisation avec les feux routiers, la réalisation de trottoirs et un marquage au sol amélioré.

DES PASSAGES À NIVEAU MUTUALISÉS ENTRE LA RUE DES GARENNES ET LA ZONE DES DUNES

Pour sécuriser la circulation générale sur ce secteur et tenir compte de la fréquence plus importante des passages de trains, six passages à niveau seront conservés et modernisés avec des demi-barrières automatiques (PN5, PN7, PN9, PN11, PN12 et PN14).

Les autres passages à niveau seront supprimés (PN 6, 8, 10 et 13). Le passage à niveau 4 déjà inutilisé sera supprimé.



UNE CONCERTATION POUR INFORMER ET DIALOGUER

SNCF Réseau organise une concertation avec les habitants, les riverains, les associations locales pour présenter le projet de modernisation, répondre aux préoccupations, rechercher des solutions dans l'intérêt de tous pour intégrer au mieux les aménagements.

Cette concertation se déroule selon les modalités suivantes :

DES RENCONTRES POUR ÊTRE À VOTRE ÉCOUTE ET DONNER VOTRE AVIS

- Une réunion publique le **15 mai 2018** à 18h sur le secteur entre le port Gambetta et la gare des Fontinettes. **Salle Paul Caron, 2 rue du Général Margueritte à Calais.**
- Une réunion publique le **25 mai 2018** à 18h sur le secteur entre le port de Calais et la gare de Calais-Ville. **Salle Pascal, 1 rue Linné à Calais.**
- Des permanences avec les riverains en mairie de Calais le **23 mai** de

8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le **26 mai** de 10h à 12h et de 13h30 à 17h30 et des contacts individuels pour répondre aux cas par cas.

- Une réunion publique en fin de concertation le **31 mai 2018** à 18h à la **Chambre de Commerce et d'Industrie de Calais, 24 bd des Alliés.**

DES SUPPORTS D'INFORMATION DIVERSIFIÉS

- La présente plaquette d'information qui sera distribuée sur les secteurs concernés et à disposition en mairie ;
- Une exposition et un registre d'expression, également mis à disposition en mairie ;
- Une adresse mail **projet-calais@reseau.sncf.fr** permettant de solliciter l'équipe projet en fonction des situations ;
- Le site internet de SNCF Réseau Hauts-de-France **www.sncf-reseau.fr/hdf** pour suivre l'actualité du projet et réagir au besoin.

POUR EN SAVOIR PLUS

SNCF RÉSEAU

DIRECTION TERRITORIALE HAUTS-DE-FRANCE

Tour de Lille - 100, Boulevard de Turin - 59777 EURALILLE CEDEX

Site internet : www.sncf-reseau.fr/hdf

Email : projet-calais@reseau.sncf.fr

